

Définition Pont-levis : (n.m ;) Pont mobile en bois que l'on peut, selon son gré, monter ou baisser pour interdire ou permettre l'accès à une place forte. Le pont-levis évolue tout au long de la période médiévale : pont-levis à treuil, à flèches...

Du latin pons (forme accusative pontem, pont) et de levare (lever). Le terme apparaît vers le commencement du XIIIe siècle : « Tant a alé que il trova Un castiel en un ploiëç. Porte i ot et xv pont levëis, Clos ert de mur et de fosé » (Tobler, altfranzosisches wörterbuch).

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

